PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GIRMONT-VAL D'AJOL

Séance du lundi 16 janvier 2023

Sous la présidence de Mr Patrick VINCENT, Maire de la commune. La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 9 janvier 2023.

Présents : tous les membres du conseil municipal, à l'exception de Mr Jean-Baptiste REGNIER.

Secrétaire de séance : Mme Margot DAVAL.

----- 0 -----

1) <u>Démarche Forêt d'Exception FODEX :</u> validation du contrat de projet et du Fonds Forestier National

Exception? La forêt est un tout, l'Etat l'a reconnu avec la loi « Orientation sur la forêt », en 2001. La seule production de bois ne justifie plus à elle seule les choix à faire en matière de gestion du patrimoine forestier. Il faut donc prendre en considération le massif et le territoire dans lesquels elle s'inscrit et répondre à des enjeux divers : production de bois, conservation de la biodiversité, protection des eaux, des sols et des paysages, pratique de la chasse, récréation et sensibilisation du public. A la dimension productive s'ajoute par conséquent la vocation environnementale et sociale de la forêt. Pour offrir à ce nouveau regard une fenêtre à la hauteur des ambitions affichées par l'Etat et ses partenaires, des sites emblématiques ont été sélectionnés, ce sont les Forêts d'exception®. Actuellement, elles sont au nombre de quinze.

Exception ? Le pilier de ces Forêts d'exception® est l'engagement des acteurs locaux dans un travail collectif autour de projets concrets et durables. Le label est délivré par le directeur général de l'ONF sur l'avis d'un comité national d'orientation indépendant (CNO), et consacre ainsi l'excellence de leur gestion multifonctionnelle.

Exception ? Les futaies cathédrales de chênes des forêts communales, départementales et domaniales de Darney-La-Vôge ainsi que le savoir-faire qui les modèle sont reconnus comme un grand cru de la sylviculture. Les qualités exceptionnelles de ces bois ont par conséquent incité l'ONF et ses partenaires (Conseil Départemental des Vosges, FIBOIS Grand Est, les 81 communes forestières concernées ainsi que les forêts privées) à solliciter la reconnaissance de ce domaine forestier de 50 000 hectares au titre du label Forêt d'Exception®. D'où la candidature déposée le 8 décembre 2020 auprès du CNO Forêts d'exception®.

Exception ? Le projet du massif forestier de Darney-La Vôge, Forêt d'Exception (Vosges) est le premier projet Forêt d'exception® au niveau national, qui associe forêts communales, domaniales et privées. Sa labellisation permettra de faire bénéficier d'autres massifs de l'expérience acquise lors des phases de concertation. Le volontarisme des élus et parties prenantes ainsi que la participation active des partenaires sont fondamentaux pour l'extension de ce réseau à court et moyen terme. L'ambition du territoire, via ce projet, est d'insuffler une culture « d'intelligence collaborative » dans toute la filière forêt-bois locale et de mettre en œuvre une forme de gestion basée sur les circuits courts et qui soit un vecteur majeur de l'aménagement du territoire.

L'immense mérite du projet Darney-La Vôge, Forêt d'Exception, ainsi que son innovation majeure, repose sur ce dialogue à construire au cœur de la forêt, dialogue nécessairement basé sur le triptyque forêt-bois-société.

Exception ? La démarche Darney-La Vôge, Forêt d'Exception a suscité au printemps et à l'été 2022 une activité hors normes et inédite dans ce territoire rural : plus de 400 personnes, forestiers, élus, experts, associatifs, répartis en 18 commissions ont assuré près d'une cinquantaine de réunions. Ils ont ainsi participé à la patiente élaboration du contrat de projet, nouvelle étape vers la labellisation après la signature du protocole d'accord en mars 2022 par 77 communes. Quel marathon a été ce véritable travail collectif pour parvenir à dessiner les contours de la forêt de demain, celle que l'on souhaite voir pousser, celle aussi qui saura s'adapter aux enjeux notamment climatiques qui sont déjà là !

Cette immense tâche n'aurait pu être menée à bien sans l'implication active de tous les partenaires, de l'ingénierie de l'ONF et des communes forestières.

Trois orientations et 16 actions stratégiques ont été arrêtées dans le contrat de projet et présenté par les équipes de l'ONF.

AXE 1. COMMENT AIDER LA FORET A RELEVER LE DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

• Construisons la forêt de demain et biodiversité :

ACTION 1 : Préserver la biodiversité et garantir l'avenir de cette forêt d'Exception / création d'une charte sylvicole territoriale

Le foncier forestier

ACTION 2: Le foncier, c'est fondamental

Chasse éthique et durable

ACTION 3 : Accompagner la chasse vers l'eco-responsabilité

Structurer la filière venaison : signature « Goûter la forêt ».

ACTION 4: « Goûtez la forêt » en Forêt d'exception®

• Création d'une AOC chênes de Darney

ACTION 5 : les chênes de Darney auront leur AOC!

AXE 2. LE BOIS, LA VALEUR AJOUTEE D'UN TERRITOIRE TOUT ENTIER

• Architecture bois local et frugalité créative

ACTION 6 : La construction a aussi ses circuits courts et sa charte d'architecture en bois local.

• La ressource bois : les contrats d'approvisionnement

ACTION 7 Le chêne, contractualisation et approvisionnement des scieries locales

• Biomasse et bois énergie

ACTION 8 : Le bois-biomasse pour chauffer les communes

Tourisme durable et mobilité douce : revalorisation du GR7

ACTION 9 : Le GR7, coup de pouce pour la mobilité douce et des habitats bio-sourcés

La place du cheval dans le territoire et tourisme équestre durale

ACTION 10 : Le tourisme équestre au grand galop.

AXE 3. VERS UN NOUVEAU PACTE SOCIETAL!

• Education et formation

ACTION 11 : Mettre l'éducation au milieu de la forêt

Culture

ACTION 12 : Quand le grand écran s'invite dans la canopée

• Sport, santé et bien-être

ACTION 13: Prendre un bain sous les arbres

ACTION 13 BIS : Les sportifs, nouveaux ambassadeurs des règles, usages et de la quiétude en forêt.

Accessibilité

ACTION 14: Une forêt plus accessible à tous les publics

Histoire et patrimoine

ACTION 15 : L'arbre qui cache le patrimoine-Darney – la Vôge : un schéma d'accueil du public « histoire et patrimoine ».

Société et transition climatique

ACTION 16 : Expérimentation Village Bas Carbone – du Val D'Ajol vers toutes les petites villes de demain.

Ce sont ces 16 actions qui structurent les avancées obtenues au fil des réunions des commissions et constituent le contrat de projet pour la période 2024-2029.

Comment ce contrat de projet « Forêt d'Exception » permet de construire une forêt plus résiliente face aux changements climatiques ?

En rédigeant une charte territoriale sylvicole (Action 1) qui s'inscrit comme un guide dans un programme d'actions et de projets financés par un fonds forestier territorial abondé notamment par les communes concernées. Ces actions environnementales (limitation de l'artificialisation des sols, biodiversité, zones de quiétudes etc.) seront régulièrement évaluées et feront l'objet d'une sensibilisation accrue auprès du grand public. Ce fonds d'amorçage sera abondé par d'autres fonds publics et des mécènes privés.

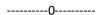
La candidature du massif de Darney-La Vôge a abouti à la sélection de 16 actions pour aider la forêt à affronter les défis des temps à venir. jamais auparavant en France, n'avaient été gravées les inquiétudes et les interrogations qui scellent les liens unissant un territoire et sa population à la forêt. Ce contrat de projet et ce fonds forestier territorial ne peut s'envisager sans l'adhésion de tous.

C'est justement de cette habileté à additionner toutes les réflexions individuelles que naîtra une nouvelle identité pour le territoire forestier de Darney-La Vôge.

La commune de GIRMONT-VAL D'AJOL valide la contrat de projet Fodex et le fonds forestier territorial à 1 € / hectare de forêt communale et par an.

Il sera créé après la labélisation nationale et durera le temps du label.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat de projet en date du 28 janvier 2023 à Monthureux-sur-Saône.



2) <u>Motion contre la fermeture du Collège Fleurot d'Hérival au Val d'Ajol</u> et contre le transfert des élèves ajolais au Collège de Plombières-les-Bains

Mr le Maire expose à l'Assemblée :

A la suite de la fermeture du collège du Val d'Ajol, les élus du conseil municipal de la Commune du Val d'Ajol ont voté, le 27 octobre 2022, en faveur d'une motion pour laquelle ils souhaitaient une diffusion auprès des communes voisines pour information de leurs assemblées et éventuelle prise de position.

Cette motion (reçue le 15 décembre 2022) est la suivante :

« En raison de faiblesses structurelles constatées sur le bâtiment principal du Collège Fleurot D'Hérival, le Conseil Départemental a décidé sa fermeture au mois d'août 2022 à 10 jours de la rentrée scolaire.

Si nous, élus municipaux, sommes d'accord sur l'absolue nécessité de garantir la sécurité de nos élèves et des agents, nous n'acceptons pas de voir ce collège fermer ses portes définitivement et nous refusons le transfert des élèves au collège de Plombières-les-Bains pour les rentrées à venir. Les répercussions de cette décision soudaine et précipitée du Conseil Départemental sont considérables pour la vie de nos administrés et le tissu économique local : temps de trajet augmentés, qualité de vie des élèves dégradée, fatigue des enfants, impact carbone, temps périscolaires réduits, éloignement des enfants du bassin de vie de la famille, perte d'attractivité pour le village, baisse d'activité pour nos commerces, nos associations.....

Cette décision de fermeture est un véritable couperet pour le développement de notre beau village. Elle va à l'encontre des programmes de revitalisation actuellement mis en œuvre au service de notre commune. Le Val d'Ajol est en effet classé « Bourg-centre/Petites Villes de Demain » et nous oeuvrons pour obtenir le label « Forêt d'Exception » et initier l'expérimentation « Commune bas carbone ».

La politique actuelle de l'Etat et de remettre l'éduction au cœur des grands projets. La politique du conseil départemental des Vosges est de faire de la jeunesse une priorité et d'ancrer les collèges vosgiens dans la modernité, pour notamment répondre aux enjeux d'environnementaux et garantir la qualité de vie des élèves.

A travers cette motion et en toute transparence, aux côtés des Ajolais, nous élus municipaux réaffirmons notre engagement à défendre :

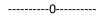
- La mise en œuvre rapide d'une solution transitoire de proximité et de qualité permettant d'accueillir les élèves au sein des infrastructures communales disponibles au Val d'Ajol, en réalisant une étude de faisabilité avec le Service départemental d'incendie et de secours des Vosges (SDIS88), le Conseil Départemental des Vosges, ainsi que le Directeur académique des services de l'Education Nationale des Vosges (DASEN), en prenant en compte la mutualisation de certaines salles et un bâtiment faisant officie de cantine scolaire.
- La création d'un collège, ancré dans la ruralité, avec pour objectif principal le maintien d'une structure pédagogique dans la commune, dans un délai le plus rapide possible afin de ne pas déstabiliser davantage la dynamique engagée. Ce collège innovant en étroite synergie et complémentarité avec le site de Plombières-les-Bains pourra accueillir des formations nouvelles qui seront travaillées et définies en lien avec l'Education Nationale et les forces vives du territoire.

A travers cette motion, nous défendons un projet de maintien de l'éducation de nos collégiens au centre du Val d'Ajol dans un souci de bien-être de nos enfants et de vitalité du territoire. Nous défendons un projet qui prend en compte les spécificités de notre territoire, ses atouts, ses contraintes et les besoins des habitants. »

Le Conseil Municipal, après discussion, et à l'unanimité,

Considérant que le Conseil Municipal tient à donner sa position en soutenant cette motion, même s'il apparaît qu'aux toutes dernières nouvelles la demande du Collectif Tous Unis pour un Collége au Val d'Ajol, pour la création d'un collège transitoire, a été déboutée par les institutions publiques,

- APPORTE son soutien à la Commune du Val d'Ajol dans sa démarche ci-dessus exprimée.



3) <u>Appartement communal du n° 33 Le Village :</u> augmentation du loyer après travaux de remise en état

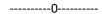
Mr le Maire expose à l'Assemblée :

Mr Roland BAUDOUIN, locataire de l'appartement communal situé au n° 33 Le Village est décédé le 2 décembre 2022.

Avant de reprendre un nouveau locataire il convient de rénover entièrement les murs et plafonds de l'ensemble des pièces de l'appartement, les derniers rafraîchissements datant de plus de 15 ans. Suivant devis le montant des fournitures de papiers peints, peintures, etcs'élèverait à 1 423.54 € et l'agent communal est d'accord pour effectuer les travaux. Le loyer actuel est de 416.53 €, considérant le montant des travaux de remise en état il vous est proposé de le fixer à 440 € à compter de la prochaine location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Fixe le nouveau loyer de l'appartement communal du n° 33 le Village à 440 € à compter du bail à venir à l'issue de la remise en état.



Affaires diverses

- -L'appartement de l'école sera reloué à compter du 1er mars 2023, quelques petits travaux sont à prévoir auparavant : installer une plaque inox sous le fourneau, entrée à refaire.
- -Des travaux seront à programmer dans l'appartement situé au-dessus du secrétariat de la mairie à compter du mois d'avril 2023 (départ de la locataire), notamment dans la salle de bains, dans l'entrée et une isolation au grenier (laine de roche au-dessus de l'appartement et plaques au-dessus de la salle).
- -Mr le Maire indique que lors de la réunion de demain de la Communauté de Communes, la modification des statuts de la CCPVM sera délibérée pour prise de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu, et de carte communale par cette dernière (suivant l'alinéa II de l'article 136 de la loi ALUR).

- -Prévoir, avant le printemps, de tailler l'arbre de la liberté à côté de la cure.
- -Visite prochaine de la chaufferie bois de Fontenoy.
- -Mr le Maire présente un devis pour achat d'un ordinateur portable, qui servirait aux élus à la mairie, à revoir car le coût paraît élevé.